

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
22
Votants :
24

Date de
convocation :
11/02/2025
Date
d'affichage :
11/02/2025

Numéro :
07/2025

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2025

Le 17 février 2025, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Jérôme SABRIE – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Marie LACAN (B. DELBRUEL) – Marie-Pierre CAMBON (F. CHINCHOLLE)

Absents non excusés non représentés : Xavier PETIT – Francis SALABERT – Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Michel ALBENGE

ADHÉSION AU SERVICE

ACCOMPAGNEMENT ENERGETIQUE TARNAIS DU S.D.E.T.

La maîtrise des consommations d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre représentent un enjeu important, aussi bien dans les petites et moyennes communes, que dans les grandes villes. Leur intérêt à économiser est tout aussi important.

Le SDET a créé une mission « d'Accompagnement Énergétique Tarnais » (AET81) au sein de son service Transition Énergétique afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique. L'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « expert en énergie » pour les collectivités adhérentes aux services, axée sur le conseil et un accompagnement de proximité. Il s'agit d'un programme qui vise à engendrer à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre et une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités qui adhéreront au service AET81.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin :

- D'approuver le projet de convention d'adhésion au service énergétique tarnais (AET81) entre le SDET et la commune de Lescure-d'Albigeois
- D'autoriser Madame le Maire à signer et à exécuter la convention d'adhésion au service d'accompagnement énergétique tarnais (AET81) pour la commune de Lescure-d'Albigeois
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu la délibération n°20062024/5.3 du Comité syndical en date du 20 juin 2024, relatif à la détermination de la participation des collectivités au service de conseil énergétique tarnais (AET81),

Considérant que la commune est adhérente au groupement d'achat d'énergie du Syndicat d'Énergie du Tarn (SDET)

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que le SDET, par le biais de son service Transition Énergétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service d'accompagnement énergétique tarnais afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

Considérant que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axée sur le conseil et un accompagnement de proximité avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Considérant les différents choix et possibilités listés ci-dessous :

- Conseil : 150 €/an
- Etude Photovoltaïque : 300 €/bâtiment
- AMO : 250 €/bâtiment
- Suivi post travaux : 150 €/bâtiment
- AMU : 150 €/bâtiment

Considérant les choix de la commune ci-après :

<input checked="" type="checkbox"/>	Conseil	Nombre d'année : 3 années
<input checked="" type="checkbox"/>	Photovoltaïque	Nombre de bâtiments : déclenché à la demande
<input checked="" type="checkbox"/>	AMO	Nombre de bâtiments : déclenché à la demande
<input checked="" type="checkbox"/>	Post Travaux	Nombre de bâtiments : déclenché à la demande
<input checked="" type="checkbox"/>	AMU	Nombre de bâtiments : déclenché à la demande

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Lescure-d'Albigeois au service AET81 tel que prévu dans les termes de la convention annexée.
- **INDIQUE** qu'il sera procédé à l'acquittement de la cotisation annuelle et à la participation financière aux études énergétiques conformément à la convention annexée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la mairie et le SDET

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire
Elisabeth CLAVERIE



Le Secrétaire de séance
Michel ALBENGE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.